

A nouveau sur la part des salaires

Michel Husson, *Regards*, été 2009

Quitte à lasser, il faut revenir sur le fameux débat sur la part des salaires. On assiste en effet à la formation d'un discours dominant qui, de Laurence Parisot à l'Insee, en passant par *Alternatives économiques*, *Le Monde* ou *Libération* (1) insiste sur le fait que « depuis 20 ans, le partage de la valeur ajoutée apparaît plutôt stable ». A ce compte-là, le taux de chômage en France s'est « stabilisé » autour de 9 % depuis près de 30 ans : faut-il pour autant s'en satisfaire ? Oui, la part des salaires est stable, mais à un niveau historiquement bas, et ce n'est pas parce que les salariés sont spoliés depuis 20 ans que cette situation est socialement et économiquement acceptable. Avant la récession de 1974-75 la part salariale était supérieure de 5 points à ce qu'elle est aujourd'hui, et par rapport au pic de 1982, la différence est de 10 points. On retrouve les mêmes ordres de grandeur si l'on raisonne sur l'ensemble de l'économie et non plus sur les seules sociétés non financières. C'est ce que montrent les statistiques de la Commission européenne, sur lesquelles travaillent des institutions aussi subversives que l'OCDE ou le FMI. Enfin il faut rappeler que cette stabilité s'explique aussi par la « chance » qu'ont eue les salariés français d'avoir un gouvernement de gauche qui a fait baisser violemment la part salariale entre 1982 et 1986 alors que les autres pays européens ont eu besoin de plus de temps.

Pour masquer cette réalité, on multiplie les arguties techniques en utilisant par exemple une autre définition de la valeur ajoutée, avec ce résultat absurde qu'une hausse des impôts payés par les entreprises ferait mécaniquement augmenter la part revenant aux salariés. On insiste sur les différences entre secteurs et l'on feint de découvrir que la part salariale est par exemple plus élevée dans la restauration que dans la chimie : grandiose découverte ! On se cache derrière les PME aux taux de marge réduits en oubliant que leur profit est capté par les donneurs d'ordre dont elles dépendent.

Tout est bon pour occulter la hausse des profits distribués sous forme de dividendes qui représentent 12,9 % de la masse salariale en 2008, contre 4,3 % en 1982. On vous explique aussitôt que 1982 est une année exceptionnelle, et l'on fait assaut d'arguments pour démontrer que l'on ne saurait toucher à ce fragile équilibre. La palme revient au Centre d'Analyse Stratégique (sic) qui insiste sur « la forte modération du *dividend yield* entre 1990 et 2007 » ce qui revient à dire qu'il est normal que les dividendes évoluent en fonction de l'extravagante explosion des cours boursiers. Guillaume Duval évoque la « faiblesse exceptionnelle des profits » en France et se demande benoîtement si c'est « vraiment le moment d'en rajouter », ouvrant ainsi de vastes horizons aux alternatives économiques. Mais si le taux de marge des entreprises n'a jamais été aussi élevé, elles investissent moins qu'avant : 19 % de leur valeur ajoutée en moyenne depuis 20 ans, contre 24 % dans les années soixante. Ce n'est donc pas le niveau des salaires qui les empêche de rattraper leur retard en matière d'innovation et de recherche-développement. S'il existe un « problème d'offre » en France, il ne provient pas de contraintes de financement dont les entreprises auraient à souffrir.

Il s'agit d'une entreprise de déconsidération de toute politique alternative dont la viabilité économique reposerait sur un dégonflement des dividendes au profit de la masse salariale. Ce transfert pourrait obéir à une « règle des trois tiers » : un tiers pour la revalorisation des salaires, un tiers pour la création d'emplois par baisse du temps de travail, un tiers pour la protection sociale. La disqualification d'un tel schéma équivaut à la défense du statu quo pour les actionnaires. Mais pourquoi un tel acharnement ? Plusieurs types de motivation y concourent sans doute chez les économistes qui dépensent une énergie peu commune pour démontrer que tout va bien dans le meilleur des mondes : servilité salariée, carriérisme, recherche perverse d'argumentations iconoclastes, fascination pour le compromis social, recyclage appliqué de leçons apprises par cœur, etc. Mais le fond politique de l'affaire est ailleurs : il existe des marges de manœuvre, que l'on ne peut mobiliser qu'en bousculant les rapports de force sociaux.

(1) les pièces de ce dossier sont en ligne à cette adresse : <http://tinyurl.com/parsal>